

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU MARDI 18 JUILLET 2023**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

▪ **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

Troisième Secrétaire parlementaire

▪ **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- Projet de loi portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des petites et moyennes entreprises (PME), **dossier n°044** ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel n° 01/2017/CCEG/UEMOA du 10 avril 2017, modifiant et complétant le Protocole additionnel n°1 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA, **dossier n°045**.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière le mardi 18 juillet 2023, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Esther BAMOUNI/KANSONO et de monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement troisième et quatrième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par monsieur Aboubacar NACANABO, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective.

Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans l'hémicycle. Le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures 06 minute -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez la bienvenue.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Les hommes et femmes des médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Yaya KARAMBIRI

Quatrième Secrétaire parlementaire

Merci beaucoup Excellence Monsieur le Président.

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Nous allons procéder à l'appel nominal, veuillez s'il vous plaît répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Il procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal, nous avons :

- **13 députés absents excusés ;**
- **03 députés absents non-excusés ;**
- **10 procurations ;**
- **54 députés présents ;**
- **64 votants.**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés que la Conférence des présidents, réunie le vendredi 07 juillet 2023, a établi pour notre session permanente un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement : « Au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la Conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué. »

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuelles observations.

Est-ce qu'il y a des observations ?

M. Aboubacar NACANABO

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Merci Excellence.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Les présidents de Commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? **-Pas d'intervention-**

Je vous remercie.

J'invite enfin les Groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes au maximum.

-Pas d'intervention-

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté.

Il en est ainsi décidé. **(Coup du maillet)**

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du samedi 24 juin 2023. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont également informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le procès-verbal de la séance plénière du mardi 09 mai 2023.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la Présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré comme adopté.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, suite au décès de monsieur Bangré Lévis OUEDRAOGO, précédemment député à l'Assemblée législative

de transition, membre du Groupe constitué personnalités désignées par le Chef de l'Etat (PDCE), le siège qu'il occupait est devenu vacant.

En vue de procéder à son remplacement, il a été fait application des dispositions de l'article 11 du règlement de l'Assemblée législative de transition.

Ainsi, par lettre n°2023-424/PF du 23 juin 2023, la composante de désignation dont était issu le député Bangré Lévis OUEDRAOGO a désigné monsieur Ousséni SOULAMA pour occuper le siège vacant.

J'ai par la suite invité monsieur Ousséni SOULAMA afin de procéder à la validation de son mandat. Cette validation se fera par acclamation après l'appel de son nom.

Monsieur, à l'appel de votre nom, vous allez vous mettre debout pour faire valider votre mandat.

Monsieur Ousséni SOULAMA !

(Ce dernier se met debout pour la validation de son mandat)

M. Ousséni SOULAMA

Présent !

(Acclamations des députés)

Le Président

Il en est ainsi décidé. *(Coup du maillet)*

Vous pouvez vous rasseoir.

Je vous adresse toutes mes félicitations. Vous êtes désormais investi d'une mission à vous confiée par le peuple burkinabè. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de cette mission.

Pour terminer, je vous invite à rejoindre la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), conformément aux dispositions de l'article 36, alinéa 4 de notre règlement.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi :

- le projet de loi portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des petites et moyennes entreprises (PME), dossier n°044 ;
- le projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel n°01/2017/CCEG/UEMOA du 10 avril 2017, modifiant et complétant le Protocole additionnel n°01 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA, dossier n°045.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°044 pour le fond et la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) ainsi que la Commission du développement durable (CDD) sont saisies du même dossier n°044 pour avis.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) est affectataire du dossier n°045 pour le fond et la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) ainsi que la Commission des finances et du budget (COMFIB) sont saisies du dossier n°045 pour avis.

A présent, j'appelle en discussion le dossier n°044.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Aboubacar NACANABO

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Il n'y a pas d'observation, Monsieur le Président.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la Commission, ceux-ci ont été directement intégrés dans le projet de loi. Par conséquent, la discussion article par article portera sur le texte issu de la COMFIB.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation Excellence, je voudrais demander à l'honorable député Wendyellé Ambroise NIKIEMA, rapporteur de nos travaux de présenter les résultats de nos discussions à la plénière.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires ;

Chers amis de la presse ;

Chers honorables députés, bonjour.

Merci beaucoup Monsieur le Président pour la parole donnée.

Avec votre autorisation, Excellence, je vais vous livrer le contenu du rapport de notre commission.

(Il donne lecture intégrale dudit rapport).

Ouagadougou, le 30 juin 2023

Le Président : Moussa NOMBO

Le rapporteur : Némata Brigitte ZOUNGRANA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la Commission du développement durable pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci Monsieur le Président.

Je vais donner la parole à l'honorable SIDIBE pour faire lecture de notre rapport d'avis.

Mme Mariam SIDIBE

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°044

Merci monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers collègues députés ;

Personnel de l'administration parlementaire ;

Chers membres de la presse ;

Bonjour.

L'honneur m'échoit ce matin en tant que rapporteur du dossier n°044 relatif au projet de loi portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des petites et moyennes entreprises (PME), de vous lire le rapport de la Commission du développement durable (CDD).

A l'instar de mon prédécesseur et avec votre permission, Monsieur le Président, je vais vous faire l'économie du débat général et vous lire l'appréciation et l'avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du développement durable (CDD).

De ces échanges, la CDD note :

- la volonté du gouvernement de soutenir les PME ;
- la nécessité d'accroître la participation des PME à l'économie nationale.

Au regard des éléments suscités, la Commission du développement durable estime que l'adoption du présent projet de loi permettra, entre autres :

- de créer de la richesse et favoriser l'auto-emploi des jeunes,
- d'améliorer la viabilité des PME.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable pour l'adoption de ce projet de loi.

Le Président : monsieur Moussa KONE

Le rapporteur : madame Mariam SIDIBE

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

Enfin, je passe la parole au Vice-président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

M. Lassina GUITI

Vice-président de la CAGIDH

Excellence Monsieur le Président,

Pour vous faire lecture de l'avis de la CAGIDH, je voudrais inviter le député Samadou OUARE à nous présenter le rapport d'avis de la CAGIDH.

Merci.

M. Samadou OUARE

Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°044

Merci beaucoup monsieur le Vice-président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Monsieur le ministre et ses collaborateurs ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires ;

Chers amis de la presse ;

Bonjour.

Je vais vous livrer le contenu du rapport de notre Commission saisie pour avis.

Burkina Faso, Unité-progrès-justice, Quatrième République, Troisième législature de transition, Session permanente, Assemblée législative de transition.

Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), Rapport pour avis.

Dossier n°044 relatif au projet de loi portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des petites et moyennes entreprises (PME), présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député Samadou OUARE, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 07 juillet de 11 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la Présidence du député Lassina GUITI, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des petites et moyennes entreprises (PME).

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Samadou OUARE, rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les mardi 27 et vendredi 30 juin 2023.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CAGIDH a organisé, le mercredi 14 juin 2023 de 13 heures 40 minutes à 16 heures 15 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à l'audition du gouvernement par la COMFIB.

L'ordre du jour, adopté par les commissaires, est le suivant :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

Excellence monsieur le Président, permettez-moi d'aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

II – APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) fait par le député rapporteur et de l'analyse du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- de faciliter la création des PME et leur financement à travers des dons et des subventions ;
- d'inciter à la création d'incubateurs et de pépinières en vue d'améliorer l'encadrement des PME et d'assurer leur viabilité ;
- de renforcer les capacités de production des PME en facilitant l'accès aux outils de production.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 07 juillet 2023.

Le Vice-président : Lassina GUITI

Le rapporteur : Samadou OUARE

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue, monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur les listes.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement et je cite : « *Les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* » fin de citation.

Ces dispositions s'appliquent aux députés de la COMFIB qui, en rappel, est affectataire du dossier n°044 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention).

La parole est au collègue Souleymane OUEDRAOGO.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC-OSC)

Merci Excellence.

Je ne serai pas long. Je ne suis pas un habitué des chiffres et des économies. Donc, l'analyse livresque que j'aie de cette loi me laisse percevoir que, de plus en plus, nous parlons de comment booster l'économie burkinabè. Il y a une précédente loi qui a été adoptée sur la taxation des produits et services pour contribuer à l'effort de guerre. On parle d'entreprises aujourd'hui, mais on parle très peu du consommateur ; alors qu'au bout du fil, c'est le consommateur et le consommateur, c'est le peuple que nous représentons ici.

Je voudrais savoir qu'est-ce que le gouvernement envisage en termes de mesures pour protéger le consommateur ? Parce que c'est bien de renforcer les entreprises, mais c'est aussi bien de contrôler les prix.

Quel est l'impact de cette loi sur le consommateur ou du moins dans l'assiette du consommateur ?

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Diédon Alain HIEN a la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC-OSC)

Merci bien Monsieur le Président.

Monsieur le ministre, nous nous associons aux acteurs du secteur privé pour saluer l'initiative de ce projet de loi, surtout en son volet avantages fiscaux et douaniers qui ont été bien précisés au niveau du chapitre 2.

Toutefois, nous questionnons l'aspect pratique pour obtenir et bénéficier des avantages contenus dans le projet de loi au niveau du chapitre 3 à sa section 1.

Il est dit que les promoteurs, tous ceux qui doivent bénéficier avec les secteurs indiqués, doivent adresser une demande à la Commission nationale des PME qui examine et sur avis motivé ; il y a un arrêté conjoint que vous allez prendre avec celui du ministère du commerce.

Ma question est la suivante : est-ce qu'un promoteur de PME qui se trouve à Kouéré ou qui est à Wo...

Le Président

Là on est où ?

M. Diédon Alain HIEN (GC-OSC)

Nous sommes au Burkina Faso...-*Rires de l'assistance*-

D'accord, Excellence, ce sont les extrêmes de notre pays.

Le Président

C'est juste pour...

M. Diédon Alain HIEN (GC-OSC)

Ce projet de loi doit leur être bénéfique.

Le Président

Bien sûr !

M. Diédon Alain HIEN (GC-OSC)

Quand on vit au quotidien toutes les lourdeurs administratives, est-ce que vous imaginez à peu près la longueur de la marche ou les difficultés éventuelles pour pouvoir faire cette démarche et bénéficier de façon diligente de ces mesures pour créer l'emploi et réaliser leurs projets ? C'est vraiment cette préoccupation que j'aie.

Au niveau de la Commission, lors de l'appropriation, nous avons été sensibles à cette *question*. Je n'ai donné que quelques exemples. Cela est valable pour l'ensemble de notre pays.

Y a-t-il des mesures pratiques que vous avez envisagées telles que la délégation de pouvoir au niveau des services déconcentrés pour faire en sorte que de plus en plus, il y ait de la diligence dans le traitement et dans l'accompagnement des bénéficiaires du ministère dans le cadre des bénéfices que prévoit ce projet de loi, s'il est adopté.

Excellence, voilà ma question.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC-FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais aussi remercier la COMFIB pour le travail abattu.

Monsieur le ministre, au niveau de l'exposé des motifs, il est dit que le présent projet de loi vise à « inciter l'auto-emploi des jeunes dans un contexte marqué par un nombre très élevé de candidats aux concours de la fonction publique : 1 317 322 candidatures pour 6 425 postes à pourvoir en 2021 et 2 106 962 candidatures pour 6 069 postes à pourvoir en 2022 ».

Je salue cette initiative et cela montre qu'au niveau de la jeunesse, ce n'est pas simple et que le problème se situe au niveau de notre système éducatif mais là n'est pas le débat ici.

Ma première question, monsieur le ministre, qui parle d'auto-emploi dit aussi formation professionnelle, est-ce que le gouvernement prévoit former ces jeunes pour qu'ils puissent s'auto-employer efficacement après l'adoption de ce présent projet de loi ?

La deuxième question, monsieur le ministre, en quoi cette mesure incitative baissera-t-elle de manière durable, le nombre très élevé de candidatures de jeunes aux concours de la fonction publique ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC-PDCE)

Merci bien Excellence.

J'ai une préoccupation que j'aimerais poser à monsieur le ministre et cette préoccupation concerne la question n°13 : le problème des incubateurs.

Une question a été posée qui a reçu une réponse mais je ne comprends toujours pas. Donc, j'aimerais demander au gouvernement s'il pouvait mieux expliciter cette notion d'incubateur parce qu'il est dit qu'il y a des bureaux d'études qui ont en leur sein des incubateurs et d'autres bureaux d'études sont eux-mêmes des incubateurs. Je ne comprends pas réellement ce que cela veut dire. Je ne sais pas si on peut vraiment m'expliquer cette notion de bureaux d'études ayant en leur sein des incubateurs et d'autres bureaux d'études qui sont eux-mêmes des incubateurs.

Donc, que renferme cette notion d'incubateur ?

Merci bien.

Le Président

Merci chère collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

L'ensemble des questions ont été adressées au gouvernement. Nous allons leur permettre d'apporter des éléments de réponse.

Le Président

Merci monsieur le Président.

Je remercie monsieur le Président et en même temps les membres de la Commission saisie au fond.

Je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés si monsieur le ministre est prêt.

Je sais que monsieur le ministre n'a pas besoin de temps de réflexion pour répondre aux questions de fiscalité.

-Rires et commentaires de la salle-

M. Aboubacar NACANABO

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Si ! Monsieur le Président, j'ai besoin de temps de réflexion.

Le Président

On aurait pu l'appeler directement pour que vous lui posez vos questions parce que la fiscalité, c'est toute sa vie professionnelle.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Aboubacar NACANABO

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Merci Excellence.

Merci honorables députés pour l'intérêt porté à ce sujet.

Je pense que c'est un sujet qui doit être une préoccupation partagée parce qu'aujourd'hui, notre préoccupation majeure, c'est de relancer l'économie et si on ne relance pas l'économie, rien ne va bouger.

On parle de ministère des finances mais c'est d'abord le ministère de l'Economie et des Finances. Sans économie, il n'y a pas de finances. C'est pour cela que nous avons pensé que cette loi peut nous aider véritablement à relancer l'économie en donnant plus de dynamisme aux PME.

Les questions posées sont très pertinentes. Je vais les reprendre une à une.

La première question, ce sont les mesures de protection du consommateur. C'est vrai qu'ici, il s'agit des mesures d'incitations fiscales au profit des PME, mais il faut dire que le consommateur, c'est aussi celui qui peut en même temps être promoteur de PME et être également employé dans une PME. Ce qui signifie que ces mesures vont permettre d'améliorer le pouvoir d'achat du consommateur dans la mesure où si les PME sont promues et arrivent également à être dynamiques dans l'économie, cela permet de donner des revenus aux consommateurs qui peuvent consommer dans de bonnes conditions.

Mais aussi, il faut dire que la protection des consommateurs bien sûr relève des prérogatives du gouvernement à travers le ministère en charge du commerce qui met en place des structures pour contrôler les prix. Il y a des brigades qui font le contrôle et qui sanctionnent en cas de non-respect des dispositions en matière de protection du consommateur.

Donc, sur ce point, il n'y a pas de contradiction, il y a plutôt une complémentarité entre les mesures d'incitations fiscales et la protection des consommateurs.

Les aspects pratiques liés à la mise en œuvre de la loi. C'est vrai, vous avez cité des localités qui sont un peu éloignées de Ouagadougou et où il peut y avoir quelques défis. Mais justement, le gouvernement doit s'organiser pour pouvoir faire face à ces défis et faire preuve de flexibilité, donner des facilités.

L'administration est suffisamment déconcentrée. Que ce soit le ministère de l'économie et des finances ou le ministère du commerce, la déconcentration est là. Nos services sur place devront pouvoir faire remonter rapidement les informations pour que les PME de ces localités qui voudront bénéficier de cette loi puissent effectivement en bénéficier dans les meilleures conditions. Et ça, c'est dans tous les domaines. Il faut que nous puissions faire en sorte que les actions que nous posons puissent être faites dans le délai. Nous devons avoir une administration de développement, une administration orientée vers les résultats et c'est pour cela qu'il est important que nous puissions faire en sorte que toutes les actions qu'on mène puissent être faites dans la célérité et nous allons prendre des dispositions dans ce sens. Votre interpellation est très bien notée.

La formation professionnelle des jeunes, en quoi cette loi peut-elle y contribuer ? Il est vrai que la question de l'inadaptation du système éducatif aux besoins du marché est une réalité et cela est bien compris.

Aujourd'hui, nous avons le ministère en charge de la formation professionnelle et de la jeunesse qui abat un travail pour faire en sorte que les jeunes puissent, en plus de ce qu'ils apprennent à l'école, apprendre des métiers. Justement, ces PME que nous sommes en train de chercher à promouvoir auront besoin d'employer des jeunes, mais il faut que ces jeunes puissent être directement employables sur le marché et qu'ils ne soient pas seulement bourrés de théories, mais qu'ils puissent avoir de la pratique et cela est un travail que le ministère en charge de la formation professionnelle fait. Ce qui va permettre de mettre à la disposition du marché de l'emploi, des jeunes qui seront directement opérationnels sur le terrain.

En quoi cette loi peut-elle contribuer à baisser de manière durable le nombre de jeunes candidats aux concours de la fonction publique ? C'est vraiment le souhait qu'on puisse baisser de manière durable le nombre de jeunes candidats aux concours de la fonction publique. C'est vrai qu'aujourd'hui, les chiffres sont clairs, il y a plus d'un million de candidatures pour 6000 postes, cela montre qu'il y a véritablement un gap à combler et cette loi viendra apporter un plus.

Vous savez que les PME sont très dynamiques ; elles contribuent beaucoup à la création de l'emploi. Même à travers l'innovation aujourd'hui, les PME sont véritablement en mesure d'absorber une grande partie des chercheurs d'emplois pour peu que le gouvernement puisse mettre en place un cadre institutionnel pour accompagner. Et c'est ce que nous essayons de faire mais il faut bien que cette mesure soit accompagnée aussi d'autres mesures notamment des mesures au niveau des universités pour donner ces possibilités de passerelles entre l'université et le monde de l'emploi et également que nous puissions davantage sensibiliser parce que l'on a beaucoup plus tendance à croire que la seule issue possible, c'est le travail dans les bureaux alors que ce n'est pas évident aujourd'hui. Donc, il faudrait véritablement que cette mesure soit accompagnée d'autres mesures incitatives.

La notion d'incubateur, également incubateur dans les bureaux etc. C'est vrai qu'effectivement, la réponse ne semble pas totalement claire. Il faut dire qu'on a des bureaux d'études qui sont des incubateurs d'entreprises : c'est-à-dire que ce sont des bureaux qui mettent en place tout ce qu'il faut

pour accompagner, former et puis inciter les jeunes à aller à la création de l'entreprise et ce sont des bureaux constitués uniquement pour cela.

On peut aussi avoir des bureaux d'études qui ont leurs activités habituelles. Mais à côté, elles mettent en place ce qu'on appelle un incubateur d'entreprise. Donc, ici l'idée, c'est l'incubateur qu'on vise. Que ce soit un bureau d'études qui porte l'incubateur ou alors c'est un incubateur qui a été mis en place, l'idée, c'est que la loi puisse s'appliquer aux incubateurs. On ne vise pas directement le bureau ; mais si le bureau a mis en place un incubateur, les incubateurs vont bénéficier des avantages fiscaux.

Il faut dire que la politique des incubateurs d'entreprises n'est pas très connue dans notre environnement. C'est maintenant que ça commence à prendre forme et nous devons pouvoir accompagner parce que c'est dans ce sens aussi que nous pouvons arriver à créer de jeunes entreprises innovantes, des startups qui peuvent véritablement contribuer à accompagner l'Etat dans la création d'emplois et également à assurer le développement économique et social.

Donc, voici les réponses que je pouvais donner aux questions qui ont été posées.

Monsieur le Président, je ne sais pas s'il y a des questions que j'ai sautées ?

Le Président

Non, c'est bon.

M. Aboubacar NACANABO

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Merci.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°044.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Yaya KARAMBIRI

Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, après l'arrivée des députés NASSOURI Daaga et Yasser Adama OUEDRAOGO et la validation du mandat du député Ousséni SOULAMA, nous avons 67 votants.

Le Président

Je vous remercie.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il y a des amendements et ces amendements sont en gras.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il n'y a pas d'observation.

Le Président

Merci.

(Echanges entre le rapporteur et son président de Commission)

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il y a un amendement au niveau des visas ; c'est expliqué en bas de page. « **délibéré en sa séance du...** »

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il y a au niveau du chapitre 1, un amendement qui est en gras, expliqué en bas de page. Chapitre 1.

Le Président

Merci.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

L'article 1 comporte deux amendements également.

Le Président

Merci. Je mets l'article 1 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, l'article 2 comporte deux amendements et ces amendements sont expliqués en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 3. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, au niveau de la section 1, il y a deux amendements et l'article 3 comporte quatre amendements qui sont en gras en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 3 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 4. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, l'article 4 comporte un amendement et il est en gras en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 5. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 5 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 6. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 6 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 7. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 7 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 8. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, si vous permettez, section 3, il y a deux amendements.

Le Président

D'accord.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

A l'article 8, il y a également un amendement en gras expliqué en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 9. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, à l'article 9, il y a deux amendements et ils sont en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 9 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 10. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 10 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 11. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, à la section 6, il y a deux amendements. A l'article 11 également, on a un amendement et c'est expliqué en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 11 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 12. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, le chapitre 3 comporte un amendement et l'article 12 comporte cinq amendements et c'est expliqué en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 12 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 13. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, au niveau de la section 2, il y a un amendement et c'est expliqué en bas de page. Également à l'article 13, nous avons deux amendements expliqués en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 13 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 14. La Commission a la parole.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 14 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 15. La Commission a la parole.

M. Wendyllé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°044

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 15 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°044 :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

A présent, je passe en discussion le dossier n°045.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur le dossier n°045 ?

M. Aboubacar NACANABO

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Merci Excellence.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la Commission, je vous rappelle que suivant les dispositions de l'article 102, alinéas 2, 3 et 4 de notre règlement et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la Commission, ceux-ci ont été directement intégrés dans le projet de loi.

Par conséquent, la discussion article par article portera sur le texte issu de la CAEDS.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Je vous remercie monsieur le Président pour la parole.

Avec votre autorisation je vais inviter le député rapporteur à savoir l'honorable Sié François d'Assise COULIBALY à livrer le rapport de la Commission à la plénière.

M. Sié François d'Assise COULIBALY

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°045

Merci monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Monsieur le ministre et ses collaborateurs ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Chers membres de la presse ;

Mesdames et messieurs ;

Bonjour.

Je vais vous livrer le rapport de la Commission sur le dossier n°045.

(Il donne lecture intégrale dudit rapport)

Ouagadougou, le 08 juillet 2023

Pour le Président en mission, le Vice-président chargé de l'intérim :
Omar TRAORE

Le rapporteur : Sié François d'Assise COULIBALY

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Vice-président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

M. Lassina GUITI

Vice-président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais passer la parole à notre rapporteur, le député Moussa SANGARE pour nous faire lecture du rapport pour avis de la CAGIDH.

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°045

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers personnels parlementaires ;

Amis de la presse ;

Peuple combattant du Burkina Faso ;

Bonjour.

Il a plu au Vice-président de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), l'honorable Lassina GUITI, de me désigner comme rapporteur au nom de ladite Commission pour présenter notre rapport.

Excellence, avec votre permission, je vais directement au grand deux (II).

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- renforcer le dispositif juridique du protocole additionnel n°01 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA ;
- consacrer l'indépendance et l'autonomie de gestion de la Cour des comptes de l'UEMOA ;
- conférer à la Cour des comptes un positionnement stratégique pour l'UEMOA ;
- assurer un meilleur suivi de la gestion des finances de l'Union.

Par conséquent, la CAGIDH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juillet 2023.

Le Vice-président : Lassina GUITI.

Le Rapporteur : Moussa SANGARE.

Qu'Allah bénisse et protège le Burkina Faso.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour son rapport d'avis.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation je vais demander à l'honorable Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO, de présenter le rapport de la COMFIB.

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°045

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Messieurs et mesdames les fonctionnaires parlementaires ;

Chers amis de la presse ;

Bonjour.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, Quatrième République, Troisième législature de transition, Session permanente, Assemblée législative de transition.

Commission des finances et du budget (COMFIB), Rapport pour avis.

Dossier n°045 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification du protocole additionnel n°01/2017/CCEG/UEMOA du 10 avril 2017, modifiant et complétant le protocole additionnel n°01 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA. Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par la députée Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO, rapporteur.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais livrer l'appréciation et l'avis de la Commission.

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

Ces échanges font ressortir que l'adoption du présent projet de loi permettra à la Cour des comptes d'assurer pleinement sa mission de contrôle, conformément aux nouvelles dispositions pertinentes édictées par les directives du cadre harmonisé de l'UEMOA en matière de gestion des finances publiques et aux normes internationales de contrôle.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 08 juillet 2023.

Le Président : Moussa NOMBO.

Le rapporteur : Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO.

Merci.

Le Président

Merci chère collègue.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle à toutes fins utiles qu'aux termes des dispositions de l'article 61 alinéa 4 de notre règlement, *« les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats ... »*.

Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la CAEDS qui, en rappel, est affectataire du dossier n°045 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des intervenants sur les listes)

L'honorable Aimé SOME a la parole.

M. Yiompouen Aimé SOME (GC-PDCE)

Merci Excellence.

Merci vraiment à la Commission saisie au fond pour ce brillant travail accompli.

Au niveau du rapport, la version électronique que nous avons et ce que le rapporteur a livré, j'ai l'impression que ce n'est pas le même rapport. Parce qu'il nous a parlé d'un rapport 2023-010/ALT/CAEDS. Or, celui que nous avons en version électronique, c'est 2023-011/ALT/CAEDS. Donc, il faudra vraiment vérifier le numéro.

Et en plus, la version électronique que nous avons n'est pas signée. Donc, on ne sait pas si c'est vraiment le même rapport ou pas. S'ils peuvent vérifier parce que les numéros ne sont pas pareils. Quand le rapporteur lisait, il a dit 010 et comme maintenant nous utilisons plus la version électronique, il faudra que ça concorde.

Merci.

Le Président

Merci.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC-PDCE)

Merci Excellence.

Je félicite la CAEDS pour le travail abattu et j'ai une préoccupation que j'aimerais poser au gouvernement ; elle concerne la question n°7.

On parle de critères de choix de trois conseillers à la Cour des comptes. J'aimerais savoir : quels sont ces critères et si le genre fait partie des critères pour le choix de ces trois conseillers à la Cour des comptes ?

Merci.

Le Président

Merci beaucoup.

L'honorable Moussa NOMBO a la parole.

M. Moussa NOMBO (GC-PDCE)

Merci bien Excellence.

Je voudrais également féliciter la Commission pour le travail abattu et soulever deux interrogations à l'attention du gouvernement.

La première, c'est la fonction de la Cour des comptes. Nous savons que les Cours des comptes se distinguent par leurs fonctions juridictionnelles. Au niveau de l'UEMOA, ce n'est pas le cas vraisemblablement. Est-ce qu'il y a des réflexions qui sont menées pour le faire ou bien c'est acté définitivement que cette fonction ne pourra pas être en marche au niveau de l'UEMOA ?

La seconde interrogation, c'est par rapport même à la Communauté. Généralement dans les communautés, il y a des accords non écrits qui voudraient que le pays qui abrite le siège de la Communauté puisse pourvoir ce siège en effectifs (je parle d'employés) pour les fonctions de niveau inférieur (gardiennage et autres).

Il est constaté au Burkina Faso que ces fonctions sont occupées par d'autres nationalités bien entendu qui sont de la Communauté, mais qui ont tendance à fausser ces accords non écrits pour ce qui nous concerne. Alors que nous sommes membres également d'autres communautés (CEDEAO, BCEAO) ou ailleurs, ces accords non écrits sont véritablement respectés. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour que les Burkinabè puissent bénéficier également de ces accords non écrits ?

Je vous remercie.

Le Président

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les collègues députés.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais déjà remercier les uns et les autres pour les préoccupations qui ont été soulevées et que je dirais même pertinentes.

Pour les questions adressées à la CAEDS, on se rend compte effectivement qu'il y a une erreur qui s'est glissée dans le numéro. Parce que le rapport que j'ai entre mes mains porte effectivement le numéro 010 et c'est bel et bien signé. Alors que celui qui se trouve dans la version numérique porte le numéro 011 et ce n'est pas signé. Donc, on se rend compte qu'il y a effectivement une petite erreur qui s'est glissée et je pense qu'on va en tenir compte.

Les deux autres questions sont adressées au gouvernement.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Président de la Commission.

Je profite remercier les membres de la CAEDS, Commission saisie au fond.

Je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le ministre !

M. Aboubacar NACANABO

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Merci Excellence.

Merci à tous les honorables pour les questions pertinentes qui ont été posées.

Je crois que la première question a été répondue, car elle ne nous concernait pas. C'est la deuxième qui nous concerne.

Est-ce que le genre est pris en compte dans les critères de choix des conseillers à la Cour des comptes ? Il faut dire que les critères sont définis à l'article 26 du Protocole additionnel où il est fait cas essentiellement des critères de compétences. Les candidats sont proposés par les pays et naturellement, s'il y a des compétences, quel que soit le genre, le pays propose la candidature et c'est adopté à la Conférence des chefs d'Etat de l'UEMOA.

Donc, le critère du genre n'est pas spécifiquement précisé, mais comme nous sommes aussi dans un contexte où il est question de faire la promotion du genre, il est évident que si on a la candidature d'une femme qui remplit les conditions, on va proposer cela parce que nous estimons qu'il faut travailler à promouvoir le genre.

Pour les nominations passées nous n'avons pas eu de candidatures de femmes et nous espérons peut-être que pour les nominations à venir, il y aura des candidatures. Et dans ce cas, si les critères de compétences sont réunis, ça sera pris en compte.

Merci.

La fonction juridictionnelle de la Cour des comptes, est-ce qu'il y a des réflexions dans ce sens ?

Il faut dire effectivement que l'UEMOA est dans un processus de réformes des textes de la Cour des comptes. Je ne sais pas si spécifiquement ce point est pris en compte mais étant donné qu'il a été soulevé dans les

propositions que nous allons faire, nous pouvons effectivement prendre cela en compte pour qu'on puisse permettre à la Cour de jouer pleinement son rôle qui est de contribuer à assainir les finances publiques au sein de l'UEMOA.

Deuxième point, en ce qui concerne les accords non écrits sur le recrutement du personnel subalterne, c'est vrai, c'est une préoccupation que nous partageons aussi. Mais, nous pensons qu'à un moment donné, il faut arriver à des accords écrits parce que les accords non écrits à tout moment, on peut les remettre en cause. On a bien dit, non écrits, donc celui qui vient peut ne pas les appliquer et on n'a pas vraiment un texte pour lui opposer cela.

Je crois qu'il faut que dans la réflexion, nous puissions aller plutôt à des accords écrits et nous allons faire ces propositions lors des conseils des ministres de l'UEMOA pour qu'on puisse les prendre en compte. Parce qu'il n'est pas vraiment intéressant que le siège soit dans un pays et que les gardiens, jardiniers et autres domestiques viennent d'ailleurs. Je crois que ce n'est même pas bien pour les finances publiques de l'organisation parce que quand ils viennent d'ailleurs, c'est plus coûteux alors qu'on peut trouver ces profils sur place.

Donc, ce sont des questions que nous allons prendre au sérieux et demander, lors des discussions en conseil des ministres que les accords de ce genre puissent être écrits pour que tout le monde puisse les respecter.

Merci donc pour ces questions.

Merci Monsieur le Président.

Le Président

Je remercie monsieur le ministre.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°045.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Sié François d'Assise COULIBALY

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°045

Au niveau de l'intitulé, la Commission n'a pas d'observation.

Le Président

Je vous remercie.

Au niveau des visas. Y a-t-il des observations ?

M. Sié François d'Assise COULIBALY

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°045

Au niveau de la page de garde, on a quelques observations qui ont été répertoriées en note de bas de page.

Le Président

D'accord. **Les visas.** Y a-t-il des observations ?

M. Sié François d'Assise COULIBALY

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°045

Il n'y a pas d'observation sur les visas.

(Echange entre le rapporteur et son président de Commission).

Au niveau des visas, on a une observation qui a consisté à supprimer un bout de phrase et à le remplacer par un point-virgule (;) en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Yaya KARAMBIRI

Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 67 votants.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Sié François d'Assise COULIBALY

Rapporteur de la CAEDS pour dossier n°045

A l'article 1, il y a un amendement qui a consisté à remplacer « le Burkina Faso est autorisé à ratifier le... » par « **est autorisé la ratification du protocole** ». C'est en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 1 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Sié François d'Assise COULIBALY

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°045

Article 2, il n'y a rien à signaler pour la Commission.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°045 :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)
L'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est épuisé.

Je voudrais remercier les Commissions saisies au fond, à savoir, la COMFIB et la CAEDS, mais aussi les Commissions saisies pour avis.

La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 21 juillet 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à la discussion de deux questions orales avec débat, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

-Il est 11 heures 04 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 18 juillet 2023.***

-Il est 11 heures 04 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 18 juillet 2023.***

Le Président de séance



Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance



Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire